

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05587 Numéro SIREN : 885 039 214 Nom ou dénomination : A L'AFRICAIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 7092

①

BILAN SIMPLIFIÉ

1092
N° 2033-A-SD 2023
11 MARS 2024

Désignation de l'entreprise <u>A L AFRICAINE</u>										Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>68 AVENUE JEAN JAURES 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS</u>														
SIREN <u>8 8 5 0 3 9 2 1 4</u>														
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>				
ACTIF										Brut 1				
										Amortissements-Provisions 2				
										Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010				
	Fonds commercial *									012				
	Autres *									014	1 750			
	Immobilisations corporelles *									028	11 595			
	Immobilisations financières * (1)									040				
Total I (5)									044	13 345				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050			
		Marchandises *									060	9 237		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068			
		Autres* (3)									072	25 000		
	Valeurs mobilières de placement									080				
	Disponibilités									084	27 336			
Charges constatées d'avance*									092					
Total II									096	61 573				
Total général (I + II)									110	74 917				
PASSIF										Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120	1 000			
	Écarts de réévaluation									124				
	Réserve légale									126				
	Réserves réglementées*									130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)									132				
	Report à nouveau									134	3 340			
	Résultat de l'exercice									136	1 752			
	Subventions d'investissement									137				
	Provisions réglementées									140				
	Total I									142	6 092			
Provisions pour risques et charges									Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	5 167			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166	20 992			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 15 610)									172	45 540			
Produits constatés d'avance									174					
Total III									176	71 699				
Total général (I + II + III)									180	77 791				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 805
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A L AFRICAINE		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	407 862	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	407 862	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	169 138	
	Variation de stock (marchandises)*			236	(4 537)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	20 429	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(4 900)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	129 540	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250	114 156	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 459	
	Dotations aux amortissements*			254	1 548	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	430 834	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(22 971)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290	25 000	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)	347		300	277	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	1 752	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 752	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322	277			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JFI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	990	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	

Handwritten signature

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : A L AFRICAINE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 750	412		414		416	1 750	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 216	442	2 805	444		446	7 021	
	Installations générales agencements divers	450	4 000	452		454		456	4 000	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	574	472		474		476	574	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10 540	492	2 805	494		496	13 345	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	350	504		506	350
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	273	532	683	534		536	956
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	205	562	515	564		566	720
TOTAL		570	478	572	1 548	574		576	2 026

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

[Signature]

Désignation de l'entreprise : <u>A L AFRICAINE</u>								Néant ☐ *																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																	
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																								
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																									
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																									
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																									
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	(4 900)																								
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																									
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																									
TOTAL		680		682		684		686	(4 900)																								
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
		Dotations		Reprises																													
Fonds commercial	681		683																														
Autres immob. incorporelles	700		705																														
Terrains	710		715																														
Constructions	720		725																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																														
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745																														
Matériel de transport	750		755																														
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765																														
TOTAL	770		775																														
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td> <td>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		2			3			4			5			6			7			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																
2																																	
3																																	
4																																	
5																																	
6																																	
7																																	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																															
II DÉFICITS REPORTABLES																																	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																													
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter																												
Déficits imputés				983																													
Déficits reportables				984																													
Déficits de l'exercice				860																													
Total des déficits restant à reporter				870																													
III DIVERS																																	
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325																											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																									
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326																											
N° du centre de gestion agréé								388																									
Montant de la TVA collectée								374																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

[Signature]

Désignation de l'entreprise : A L AFRICAINE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	407 862	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	407 862	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	9 437	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	9 437	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	202 907	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	93 218	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	22 982	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	319 107	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	98 192
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	98 192	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

A L'Africaine
68 avenue Jean Jaurès
93320 Les Pavillons sous-bois
88503921400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 15 octobre à onze heures trente

Les associés de la société se sont réunis au siège social sur la convocation de la gérance faite individuellement à chacun d'eux plus de quinze jours avant la présente assemblée.

Le président constate également la présence à la réunion de :

Monsieur RAHMAN Masudur	
La somme de trois cent quarante Euros	340.00 Euros

Monsieur SALAM MD Abdus	
La somme de trois cent trente Euros	330.00 Euros

Monsieur MOZUMDAR Sumon	330.00 Euros
La somme de trois cent trente Euros	

Soit un total ...	1.000,00 Euros
-------------------	----------------

Monsieur le Président prend la présidence de l'assemblée.

Il constate que les associés étant présents, il peut être valablement délibéré.

Monsieur le président dépose alors sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des reçus signés par chaque associé.
- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Le bilan, le compte de résultat, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



- Le texte des résolutions proposées aux associés.
- Quitus à la gérance

Monsieur le président déclare ensuite que le texte des résolutions, les rapports de la gérance et les documents comptables précités ont été remis aux associés en même temps que l'avis de convocation, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation de la société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur la convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Approbation desdits rapports
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Il est alors donné lecture des rapports de la gérance et du texte des résolutions proposées à l'assemblée.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échange de vues entre les membres de l'assemblée et plus personnes ne demandant les paroles, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion.

L'assemblée constate en outre que la présentation des comptes a été établie conformément à la disposition du plan comptable révisé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter la totalité du « Bénéfice » soit **2 029 €** poste « Report à Nouveau » et décide de continuer l'activité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne à Monsieur Rahman Masudur caution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures trente.

Il est dressé le présent procès- verbal signé par la gérance et associé présent et tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer les formalités requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



A L'Africaine
69 avenue Jean Jaurès
93320 Les Pavillons sous-bois
88503921400014

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Chers Co associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice s'établit à**407 862 €**

Total Achats de Marchandises		169 138 €	
Variation de stock	- 4 537 €		
Achats de matières premières		20 429 €	
Variation de stock	- 4 900€		
Total des charges externes		129 540 €	
Salaires		114 156 €	
Charges sociales		5 459 €	
Amortissements		1 548 €	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		430 834 €	
Résultat d'exploitation	-22 971 €		
Produits exceptionnels		25 000 €	
Charges exceptionnelles		- 277 €	
RESULTAT FISCAL		1 752 €	

Réintégrations

277 €

RESULTAT FISCAL

2 029 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **2 029 € à report à nouveau** .

Fait à Pavillons sous-bois, le 15 octobre 2023.

Le Président

Rahman Masudur



Pavillons

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A L AFRICAINE</u>										Néant ☐										
Adresse de l'entreprise <u>68 AVENUE JEAN JAURES 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>3</td><td>9</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>												8	9	5	0	3	9	2	1	4
8	9	5	0	3	9	2	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>0</td></tr></table>		0						
1	2																			
0																				
Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>												3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>									010		012								
	Autres *									014	1 750	016	350	1 400						
	Immobilisations corporelles *									028	11 595	030	1 676	9 919						
	Immobilisations financières * (1)									040		042								
	Total I (5)									044	13 345	048	2 026	11 319						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052	(4 900)	4 900					
		Marchandises *									060	9 237	062		9 237					
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070							
		Autres* (3)									072	25 000	074		25 000					
	Valeurs mobilières de placement									080		082								
	Disponibilités									084	27 336	086		27 336						
	Charges constatées d'avance*									092		094								
Total II									096	61 573	098	(4 900)	66 473							
Total général (I + II)										110	74 917	112	(2 874)	77 791						
PASSIF												Exercice N I		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120			1 000							
	Écarts de réévaluation									124										
	Réserve légale									126										
	Réserves réglementées*									130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)									131	132									
	131																			
	Report à nouveau									134			3 340							
	Résultat de l'exercice									136			1 752							
	Subventions d'investissement									137										
	Provisions réglementées									140										
Total I									142			6 092								
Provisions pour risques et charges																				
Total II									154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156			5 167							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166			20 992							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> 15 610)									169	172			45 540						
	169																			
Produits constatés d'avance									174											
Total III									176			71 699								
Total général (I + II + III)										180			77 791							
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	2 805					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOI.

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A L AFRICAINE		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 13 1 1 2 10 12 12		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	407 862	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	407 862	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	169 138	
	Variation de stock (marchandises)*			236	(4 537)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	20 429	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(4 900)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	129 540	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244		
	Rémunérations du personnel*			250	114 156	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 459	
	Dotations aux amortissements*			254	1 548	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			262		
Total des charges d'exploitation (II)				264	430 834	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(22 971)	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)				290	25 000	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies) 347 ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		300	277	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI-VII)				310	1 752	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 752	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322	277	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFL-TE (44 octies A) 987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JET (44 sexes A) 989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 655	350		
	Créance report en arrière du déficit 346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies E) 990			
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641					
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	2 029	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	2 029		

[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : A L AFRICAINE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 750	412		414		416	1 750	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 216	442	2 805	444		446	7 021	
	Installations générales, agencements divers	450	4 000	452		454		456	4 000	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	574	472		474		476	574	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10 540	492	2 805	494		496	13 345	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	350	504		506	350
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	273	532	683	534		536	956
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	205	562	515	564		566	720
TOTAL		570	478	572	1 548	574		576	2 026

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

Wal



Désignation de l'entreprise : A L AFRICAINE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	407 862	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	407 862
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	9 437	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	9 437
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	202 907	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	93 218	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	22 982	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	319 107
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	98 192
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	98 192	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

A L'Africaine
68, avenue Jean Jaurès
93320 Les Pavillons sous-bois
88503921400014

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Chers Co associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice s'établit à**407 862 €**

Total Achats de Marchandises		169 138 €	
Variation de stock	- 4 537 €		
Achats de matières premières		20 429 €	
Variation de stock	- 4 900€		
Total des charges externes		129 540 €	
Salaires		114 156 €	
Charges sociales		5 459 €	
Amortissements		1 548 €	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		430 834 €	
Résultat d'exploitation	-22 971 €		
Produits exceptionnels		25 000 €	
Charges exceptionnelles		- 277 €	
RESULTAT FISCAL		1 752 €	

Réintégrations

277 €

RESULTAT FISCAL

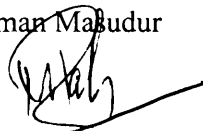
2 029 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **2 029 € à report à nouveau** .

Fait à Pavillons sous-bois, le 15 octobre 2023.

Le Président

Rahman Masudur



A L'Africaine
68, avenue Jean Jaurès
93320 Les Pavillons sous-bois
88503921400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 15 octobre à onze heures trente

Les associés de la société se sont réunis au siège social sur la convocation de la gérance faite individuellement à chacun d'eux plus de quinze jours avant la présente assemblée.

Le président constate également la présence à la réunion de :

Monsieur RAHMAN Masudur	
La somme de trois cent quarante Euros	340.00 Euros

Monsieur SALAM MD Abdus	
La somme de trois cent trente Euros	330.00 Euros

Monsieur MOZUMDAR Sumon	330.00 Euros
La somme de trois cent trente Euros	

Soit un total ...	1.000,00 Euros
-------------------	----------------

Monsieur le Président prend la présidence de l'assemblée.

Il constate que les associés étant présents, il peut être valablement délibéré.

Monsieur le président dépose alors sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des reçus signés par chaque associé.
- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Le bilan, le compte de résultat, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



- Le texte des résolutions proposées aux associés.
- Quitus à la gérance

Monsieur le président déclare ensuite que le texte des résolutions, les rapports de la gérance et les documents comptables précités ont été remis aux associés en même temps que l'avis de convocation, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation de la société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur la convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Approbation desdits rapports
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Il est alors donné lecture des rapports de la gérance et du texte des résolutions proposées à l'assemblée.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échange de vues entre les membres de l'assemblée et plus personnes ne demandant les paroles, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion.

L'assemblée constate en outre que la présentation des comptes a été établie conformément à la disposition du plan comptable révisé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter la totalité du « Bénéfice » soit **2 029 €** poste « Report à Nouveau » et décide de continuer l'activité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne à Monsieur Rahman Masudur caution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures trente.

Il est dressé le présent procès- verbal signé par la gérance et associé présent et tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer les formalités requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

